

## Réponse à la question n° 225 de M. Grégory Grin (PLR) relative à la planification et à la communication des chantiers et des projets de transformation de la ville

## Résumé de la question

En séance du Conseil général du 19 février 2024, M. G. Grin a posé la question suivante:

"La Ville de Fribourg doit se transformer et se développer à de nombreux égards. La majeure partie de ces changements sont impératifs et répondent à de vrais besoins. Cela se traduit par de nombreux projets et chantiers qui touchent tous les domaines et qui se suivent ou se déroulent simultanément. Tout ceci a naturellement un impact sur la vie de notre cité et sur le quotidien des habitant·e·s et des entreprises de la ville ainsi que de nos visiteurs.

Il est essentiel de donner une cohérence et une visibilité à tous ces projets. Il importe que chacune et chacun puisse comprendre où l'on veut aller avec ces changements, comment ils sont orchestrés et ordonnancés, puisse y adhérer et s'y préparer. Ainsi, il est d'usage d'accompagner un tel ensemble de projets d'envergure par:

- une planification de tous les changements sur une feuille de route globale;
- des mesures d'accompagnement et des phases de transition permettant aux changements majeurs et impactant d'être mis en œuvre dans les meilleures conditions.

La situation actuelle de notre capitale laisse penser que ces deux éléments importants de la transformation de la ville manquent à l'appel.

Le lancement d'études et les mises en œuvre de projets et de chantiers semblent être le fait de prises de décisions isolées. Cela suscite légitiment de nombreuses interrogations de toutes parts.

Pire, plusieurs signes montrent que le climat qui règne dans la ville se dégrade et que l'image de la capitale s'écorne jour après jour, à tel point que certains finissent même par se demander si Fribourg va rester la capitale du canton.

Face à cette situation, le Conseil communal ne saurait rester sans réponse. Il ne saurait rester sans faire montre de compréhension et des inquiétudes des uns et des autres ni sans action visant à restaurer la confiance et améliorer l'image de notre capitale cantonale.

Le Conseil communal envisage-t-il de se doter d'une feuille de route globale de la transformation de la ville qu'il pilote et de la communiquer? Si cette feuille de route existe déjà, quelles actions de communication sont-elles entreprises? S'il est considéré qu'elle a déjà été communiquée, quelles mesures sont-elles envisagées pour renforcer la communication?  Le Conseil communal envisage-t-il d'adopter une systématique de mesures d'accompagnement des changements significatifs qu'il introduit, plutôt que des mises en applications sans transition aucune?

Je parle de projets et chantiers et non pas simplement de constructions. Cela concerne toutes les transformations qui se font dans la ville."

## Réponse du Conseil communal

La Ville de Fribourg se transforme et se développe, afin d'améliorer le quotidien de la population qui y vit. Cela implique la conduite simultanée de nombreux projets et, donc, également de chantiers. Leur cohérence trouve sa source dans la feuille de route globale du Conseil communal, à savoir le programme de législature 2021-2026. Les objectifs généraux fixés par ce programme constituent l'instrument principal de planification de l'activité du Conseil communal et de l'Administration communale (cf. art. 7 du Règlement d'application du règlement fixant l'organisation générale de la Ville de Fribourg). Dans ce document, présenté le 13 décembre 2021 au Conseil général et disponible sur le site internet de la Ville, tout comme le Bilan de mi-législature (présenté le 30 octobre 2024 au Conseil général), le Conseil communal expose ses objectifs et les mesures qui en découlent. A titre d'exemples, on peut citer la volonté de réaliser les projets phares tels que la requalification du quartier du Bourg et de la place de la Gare, la poursuite de la transition écologique vers les énergies renouvelables, la mise en œuvre du plan de limitation de vitesse à 30 km/h ou encore le développement du réseau cyclable et des espaces piétonniers.

Découlant de cet instrument de planification qu'est le programme de législature, un plan financier à cinq ans est réalisé. Ce dernier liste les crédits d'étude et d'ouvrage programmés et présente la planification des dépenses y relative. Il est mis à jour annuellement par le Conseil communal et transmis au Conseil général, qui en prend acte. Dans le plan financier figurent notamment les projets de nouvelles constructions, d'assainissements et de requalifications. Certains de ces projets font partie des Projets d'agglomération (PA2, PA3, PA4, le PA5 étant actuellement en discussion), dont le rythme de réalisation est dicté par de multiples éléments et contraintes. Des dates butoirs sont ainsi fixées pour le début des travaux si l'on entend obtenir les subventions y relatives.

En outre, des chantiers d'entretien des ouvrages d'art, tels que les ponts, ou liés aux dangers naturels, ou encore l'entretien permanent du réseau routier viennent s'ajouter aux autres travaux. Il en va de même pour les chantiers ne dépendant pas directement de la Ville, tels que, par exemple, l'extension du réseau de chauffage à distance (CAD, Groupe E Celsius), la rénovation et l'agrandissement de la BCU (État), la maintenance des réseaux d'eau potable (SINEF/Eau de Fribourg), etc.

Il convient de relever que l'avancement d'un projet dépend parfois aussi de contraintes extérieures, par exemple d'ordres juridique (oppositions, recours, marchés publics, limitation d'endettement selon l'art. 22 de la loi sur les finances communales, etc.) ou financier (notamment manque de ressources internes en personnel).

D'autres éléments nécessitent la mise en place de chantiers, parmi lesquels la mise en œuvre du plan des infrastructures scolaires, du programme d'assainissement des bâtiments communaux (Stratus), du plan directeur des sports, du plan d'aménagement local, du programme Nature et paysage, etc.

La gestion de ces multiples chantiers nécessite des rencontres régulières entre les nombreux acteurs et actrices concernés. Une séance de coordination technique se tient toutes les cinq semaines, dans le but de regrouper les travaux et de limiter ainsi les nuisances. On profite par exemple de l'extension du CAD pour entretenir les canalisations et le revêtement routier, voire pour requalifier une rue ou un espace.

Par ailleurs, pour les projets menés par la Ville, cette dernière organise régulièrement des démarches participatives impliquant les acteurs et actrices les plus concernés, par exemple dans le cadre des projets de requalification du Bourg, de la place du Petit-Saint-Jean ou de la place Vignettaz-Daler. Les mesures d'accompagnement des changements, telles que les démarches participatives pour les projets de requalification des espaces publics, sont décidées par le Conseil communal en fonction de chaque projet et, selon leur impact financier, soumises à l'approbation du Conseil général (lorsque ce dernier se prononce sur l'enveloppe budgétaire accordée à une mesure d'accompagnement).

Au niveau de la communication, une conférence de presse expressément dédiée aux chantiers à venir est mise sur pied deux fois par an, de manière systématique, la dernière en date ayant eu lieu le 12 mars 2024. Ces informations sont reprises sur les divers canaux de communication de la Ville (bulletin 1700, site internet, réseaux sociaux, app iSarine, brochures...). Un plan de communication est établi pour chaque projet, étant précisé que l'ampleur des mesures spécifiques de communication dépend également de l'ampleur du projet concerné: conférences de presse et communiqués spécialement dédiés, manifestations pour le premier coup de pioche, brochures et soirées d'information pour les parties concernées (Conseil général, riverain·e·s, commerçant·e·s, etc.), présentations aux assemblées générales des associations de quartiers ou de défense d'intérêts. Autant de moyens, pour la population, d'être tenue au courant des transformations qui s'opèrent en ville, en sus de l'interpellation directe des membres du Conseil communal ou de l'Administration communale.

Ainsi, et pour répondre plus spécifiquement aux questions posées: le Conseil communal n'envisage pas de se doter d'une "feuille de route globale" autre que les feuilles de route ou instruments de planification déjà prévus par les législations fédérale, cantonale et communale (plans directeurs cantonal et régional, PAL, plan financier, programme de législature). Il continuera à mettre en place les mesures d'accompagnement adaptées à chaque projet ou chantier, dans le respect du cadre budgétaire fixé par le Conseil général. En outre, la Ville continuera à communiquer en conséquence, en essayant de toucher un public le plus large possible.